

Point de Situation - COVID 19

31 MARS 2020

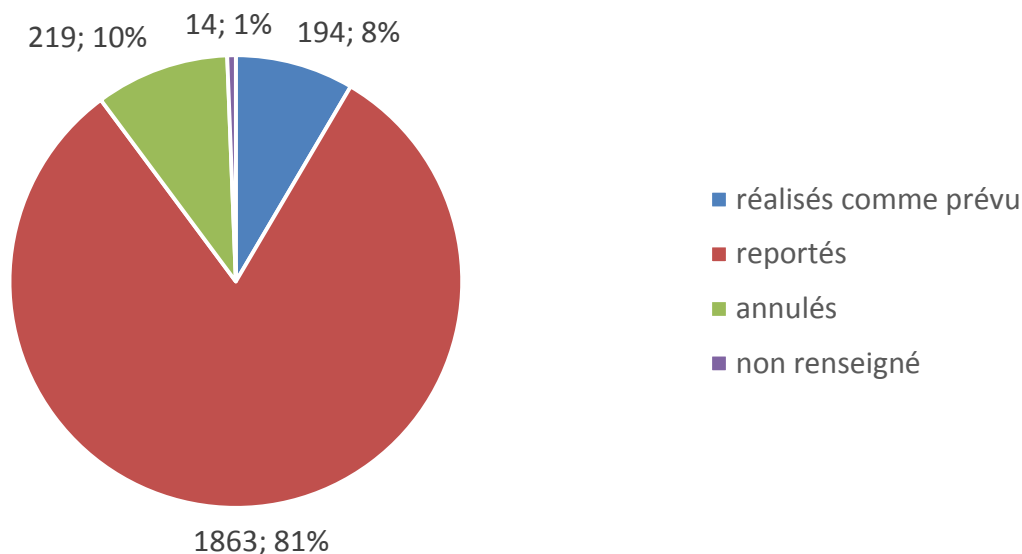
Enquête réalisée auprès de 1915 entreprises artisanales
du Bâtiment de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Du 25 au 31 mars 2020



**VOUS CONSEILLER
VOUS ACCOMPAGNER
VOUS DEFENDRE**



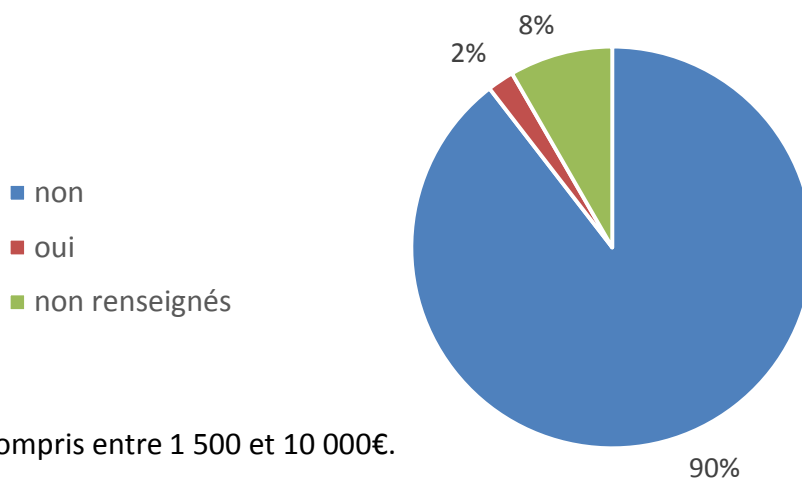
Vous chantiers sont-ils :



A ce jour, **81% des chantiers des entreprises sont reportés**. Les raisons sont diverses :

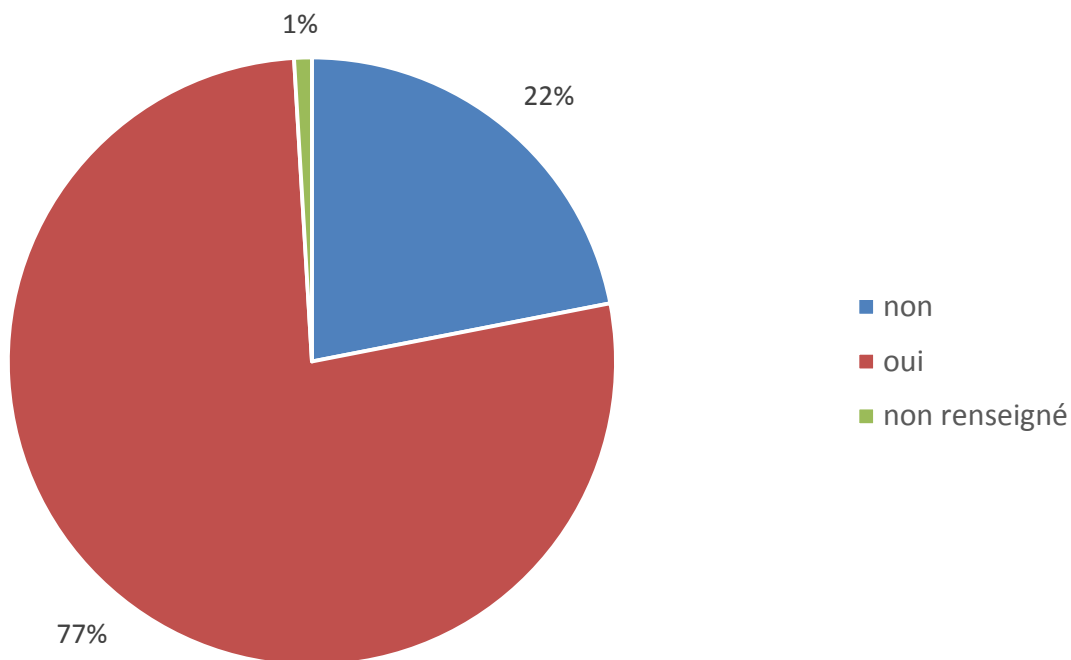
- Refus du client d'avoir l'entreprise sur son chantier
- Absence de fourniture
- Absence de mesure claire sur les gestes barrière dans le bâtiment
- Impossibilité de faire travailler les salariés en toute sécurité : sans distances de sécurités et sans outils de protection

Si reportés, allez-vous devoir des pénalités de retard ?



Montants pénalités évalués compris entre 1 500 et 10 000€.
Montant moyen : 5 571,43€

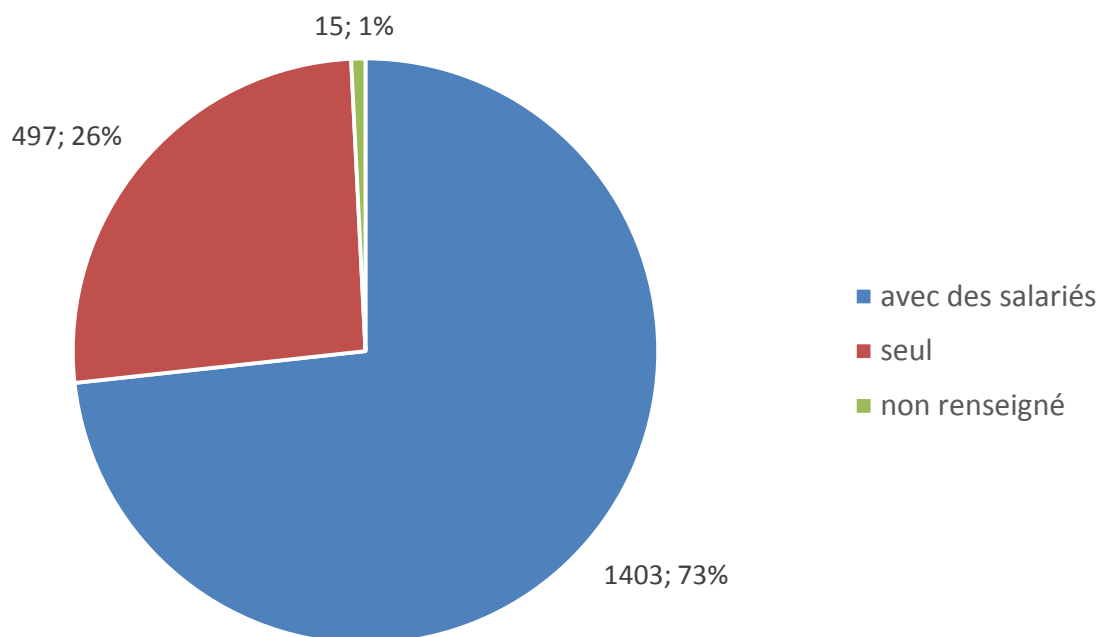
Avez-vous suspendu votre activité ?



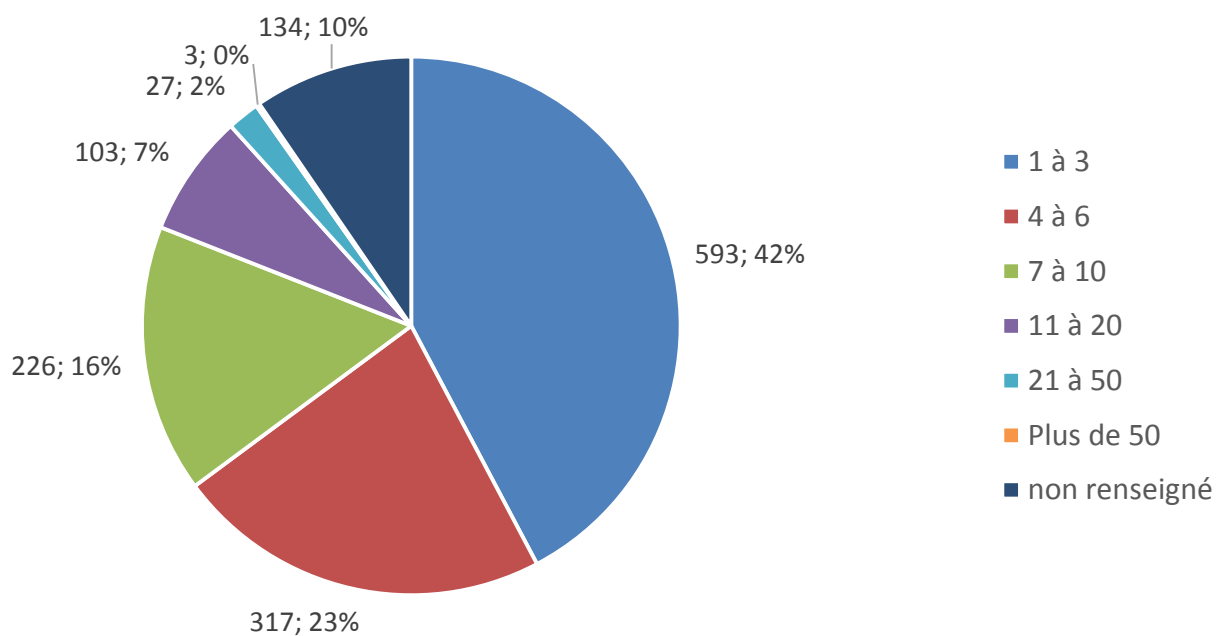
77% des entreprises ont été dans l'obligation de suspendre leur activité :

- Étant dans l'impossibilité de mettre en place les mesures barrières de protection pour assurer la santé et la sécurité de leurs salariés et de leurs clients,
- Rencontrant une désorganisation de l'entreprise (mise en quarantaine des salariés, exercice d'un droit de retrait de certains, absence de salariés devant garder les enfants),
- Etant confronté à l'absence d'approvisionnements sans solution alternatives rendant impossible la réalisation des chantiers dans les conditions prévues.

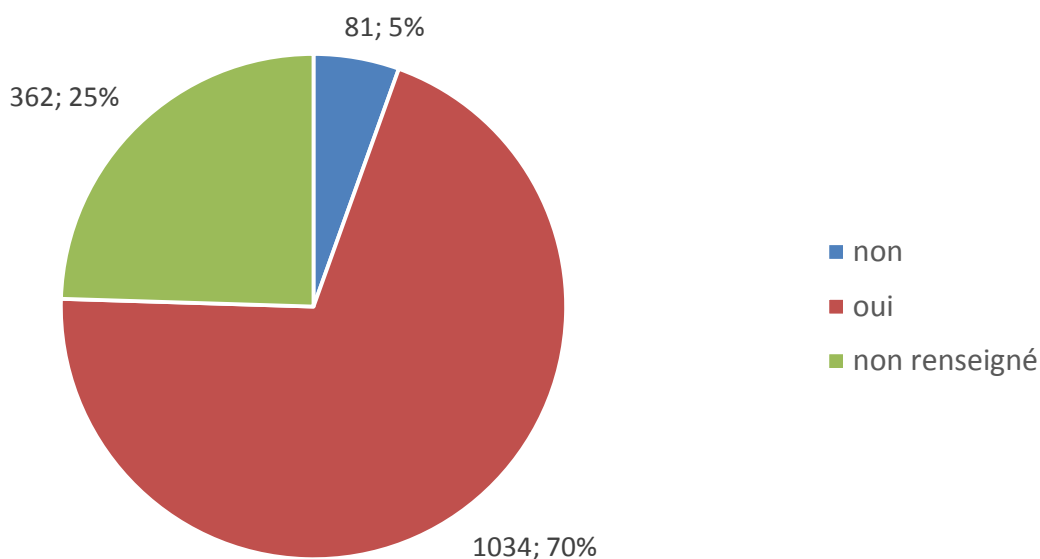
Vous travaillez :



Nombre de salariés



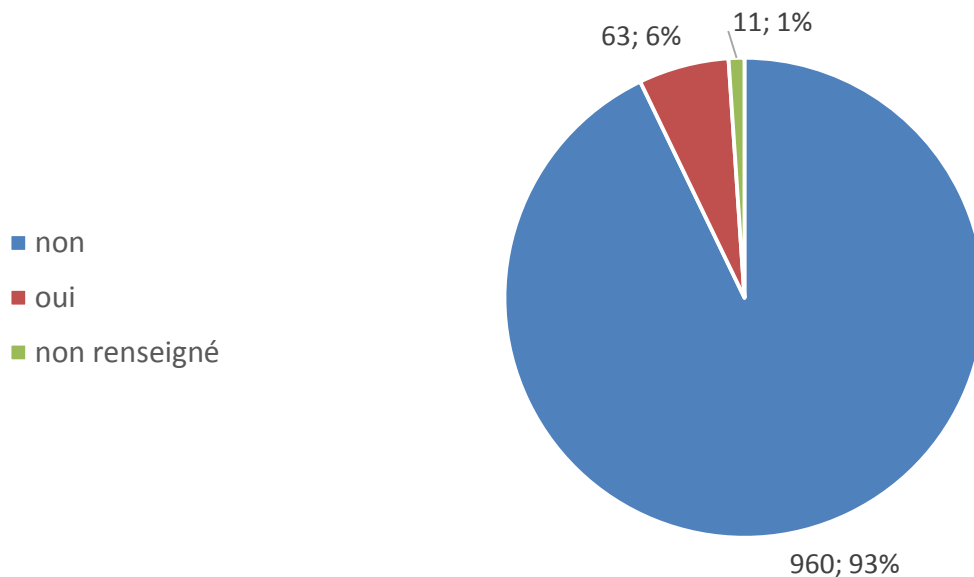
Avez-vous demandé à bénéficier du chômage partiel ?



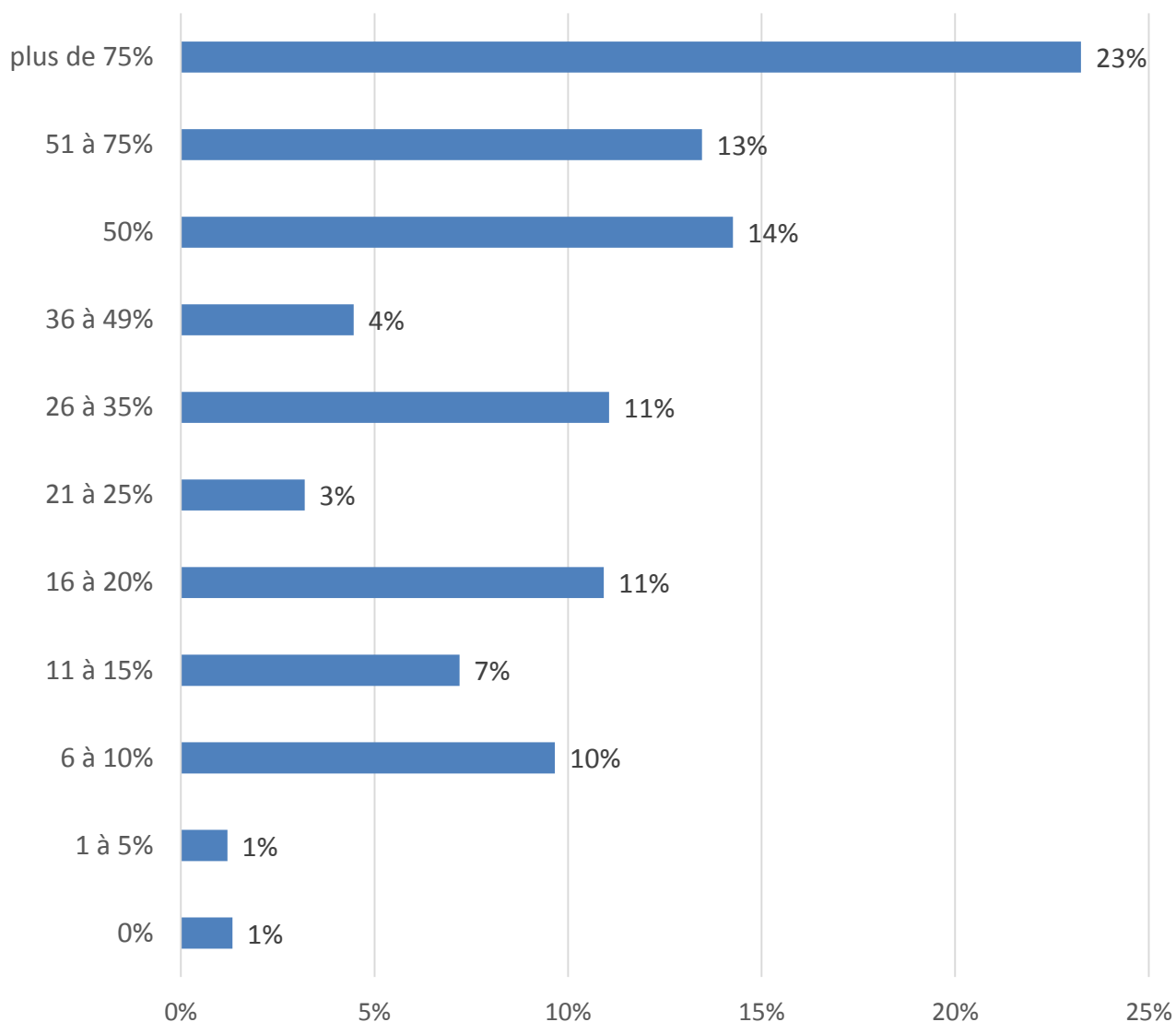
70% des entreprises ayant des salariés ont fait une demande de chômage partiel pour leurs salariés.

Ils sont seulement, à ce jour **6% a avoir eu un accord**. Pour les 93% restant, les risques financiers liés sont extrêmement forts.

Avez-vous déjà eu l'accord ?

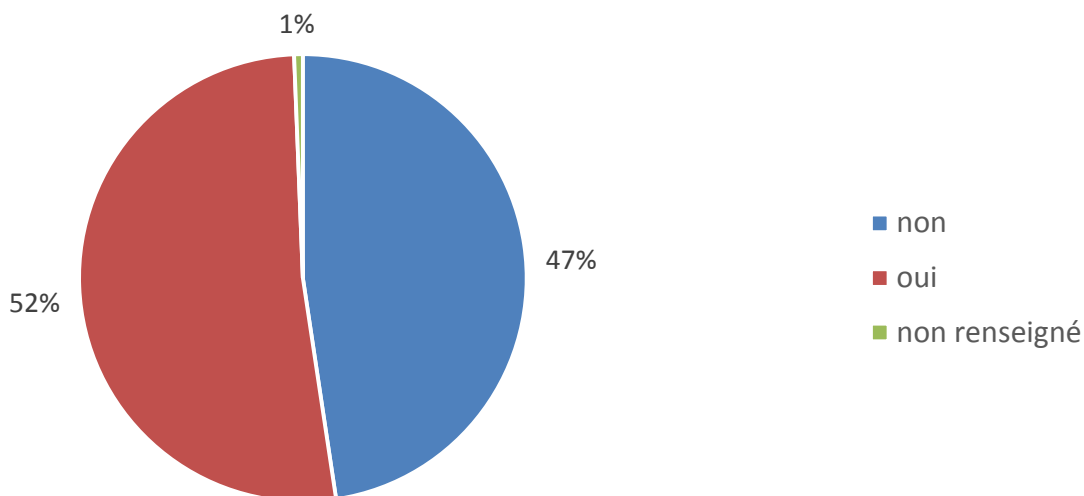


Pourcentage de perte de Chiffre d'Affaires évalué

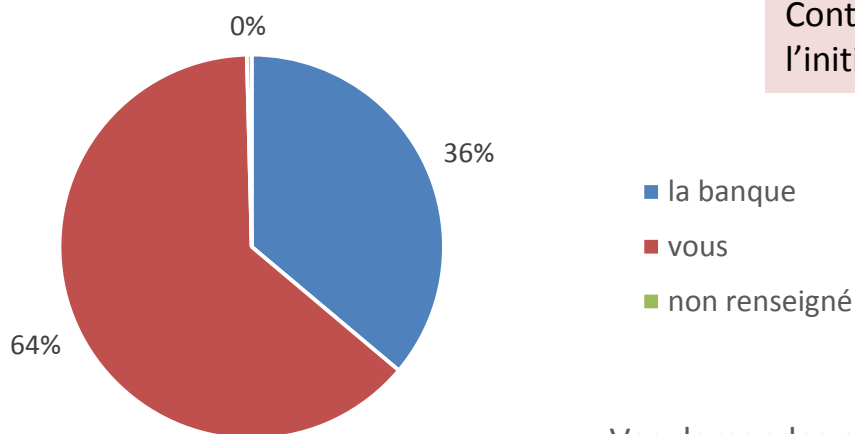
**Situation très difficile pour les petites entreprises du bâtiment :
Une entreprise sur deux va perdre 50% et plus de Chiffre d'Affaires:**

- 14% des entreprises va perdre 50% de CA
- 13% des entreprises vont perdre entre 51% et 75% de CA
- 23% des entreprises vont perdre plus de 75% de CA

Avez-vous eu des relations avec votre(vos) banque(s) ?

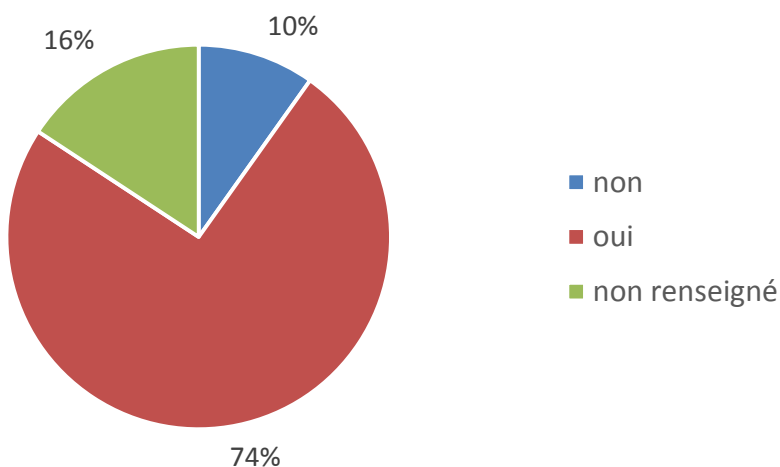


Si relation, qui a amorcé le contact ?



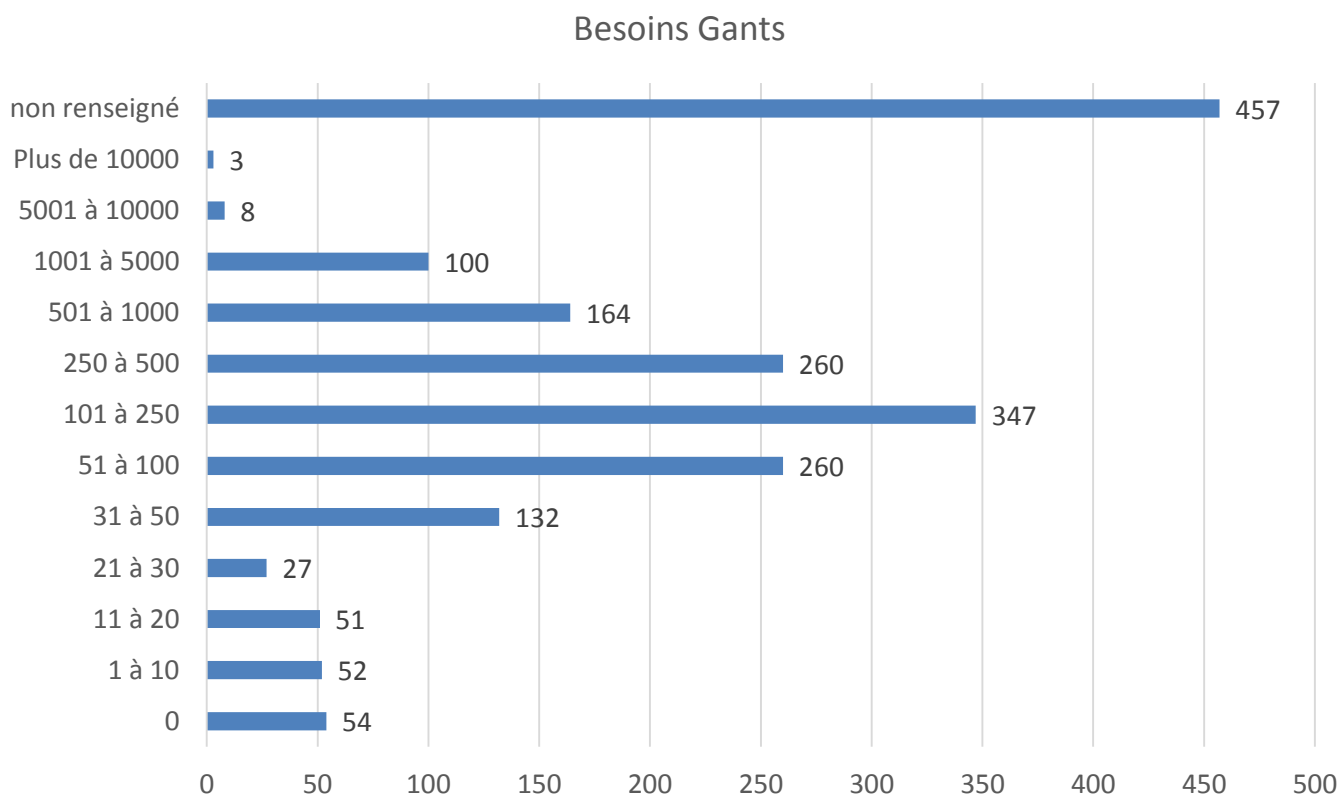
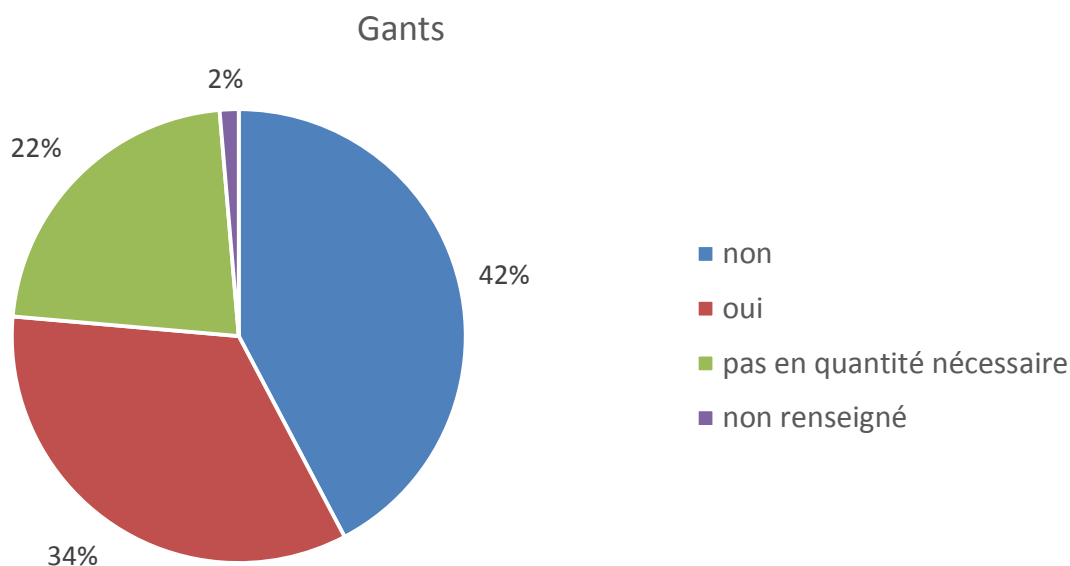
52% des entreprises ont eu des contacts avec leur(s) banque(s). Contact dans 64% des cas à l'initiative de l'entreprise.

Vos demandes ont-elles été prises en compte ?



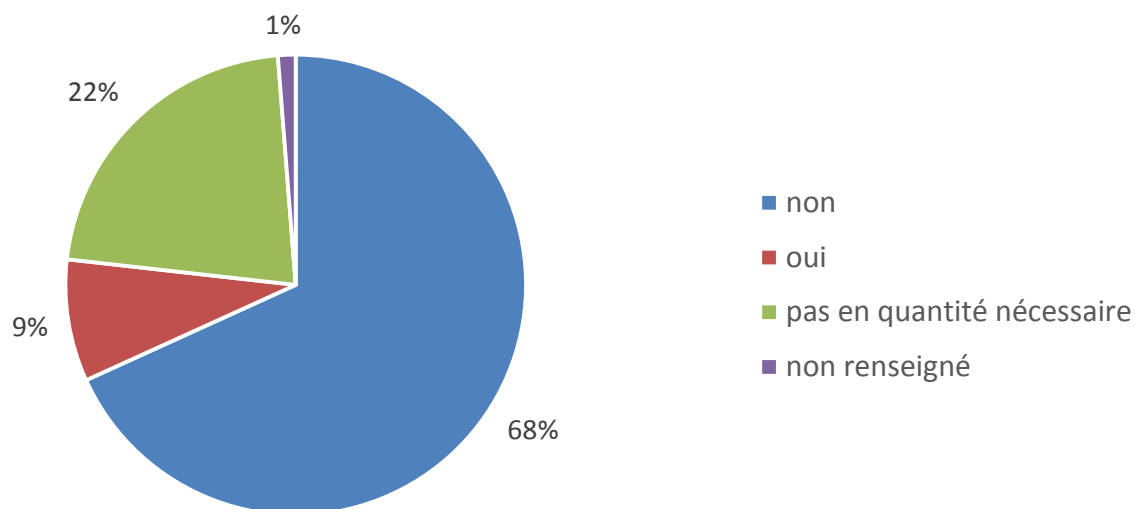
Dans 74% des cas, les demandes des entreprises ont été entendues et prises en compte par les banques.

Au cas où vous pourriez reprendre votre activité en toute sécurité, avez-vous les produits et équipements nécessaires pour assurer votre protection et celle de vos salariés ?

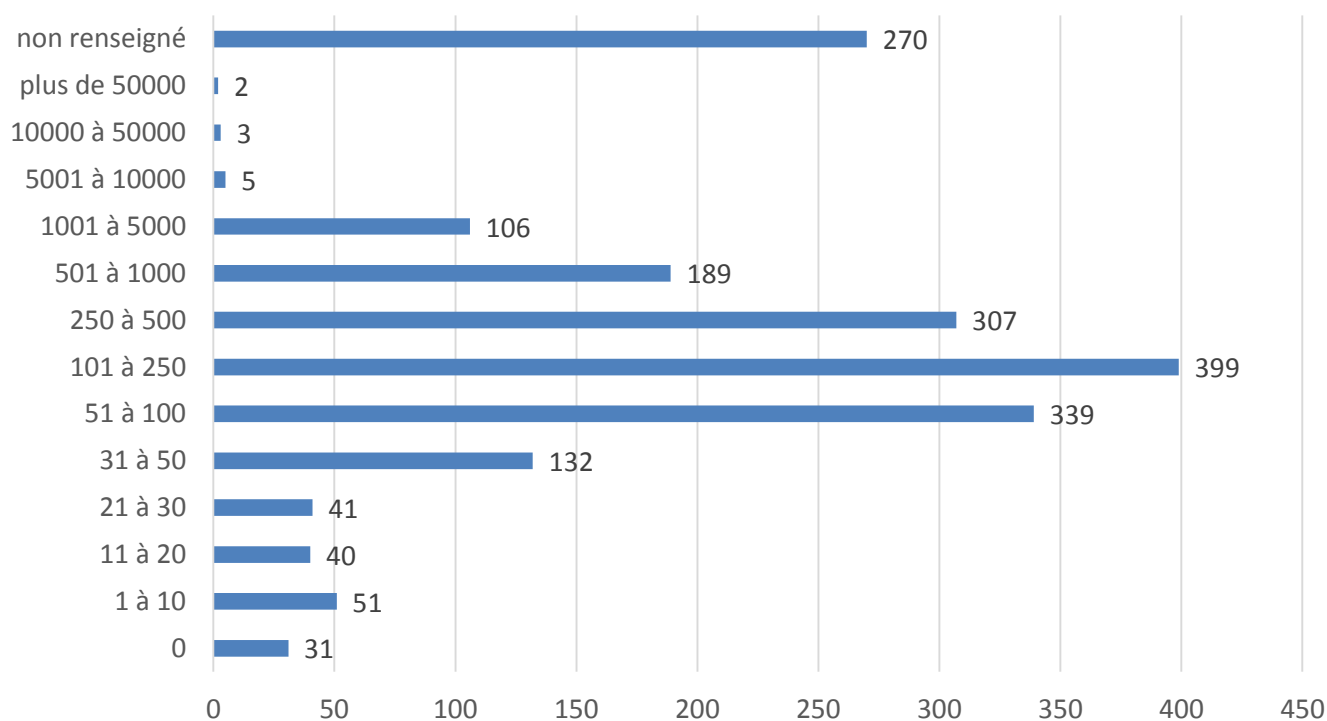


Au cas où vous pourriez reprendre votre activité en toute sécurité, avez-vous les produits et équipements nécessaires pour assurer votre protection et celle de vos salariés ?

Masques

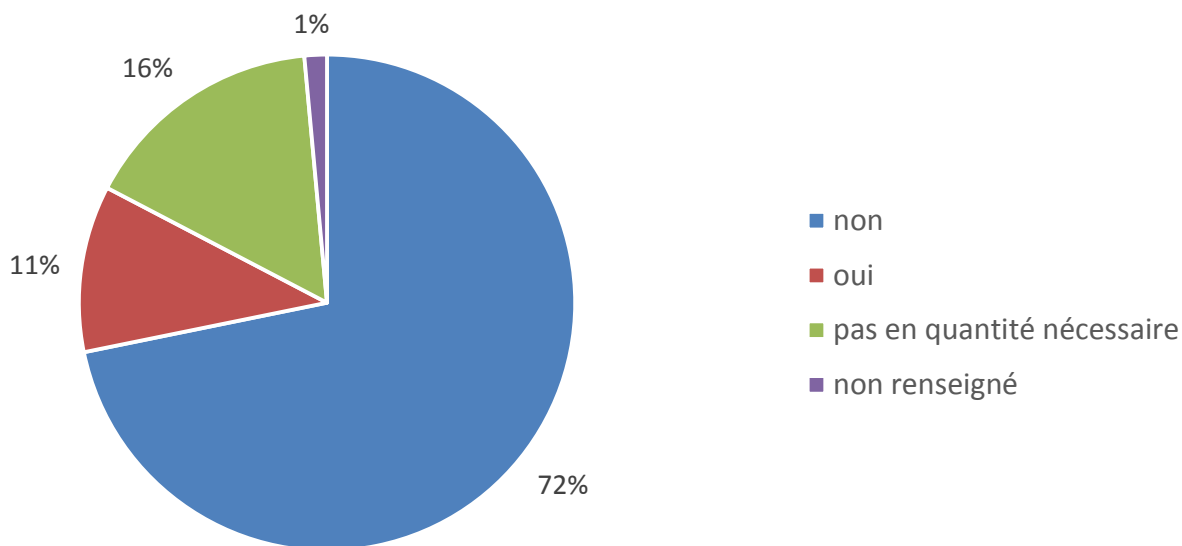


Besoins Masques

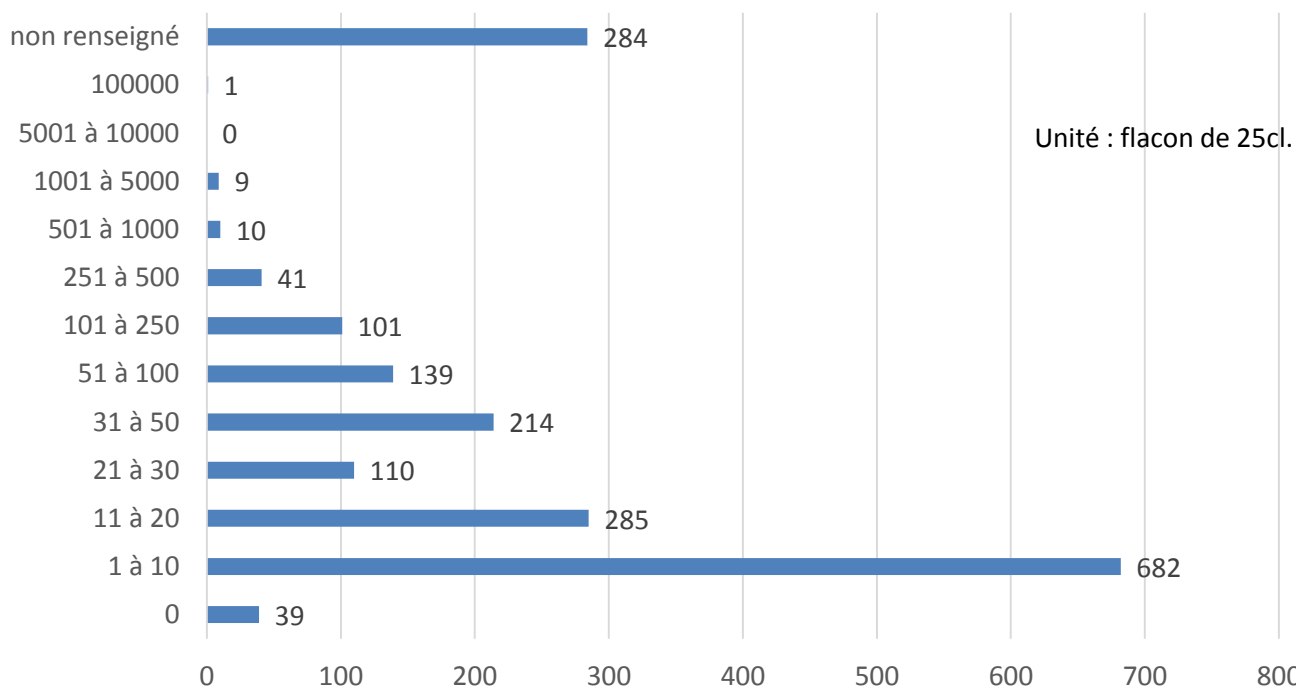


Au cas où vous pourriez reprendre votre activité en toute sécurité, avez-vous les produits et équipements nécessaires pour assurer votre protection et celle de vos salariés ?

Gel Hydro Alcoolique



Besoins Gel Hydro Alcoolique



Au cas où vous pourriez reprendre votre activité en toute sécurité, avez-vous les produits et équipements nécessaires pour assurer votre protection et celle de vos salariés ?

Nous pouvons noter que les besoins en équipements de protection exprimés sont très importants :

Protections	Besoins par jour et par actif
Gants	3 paires de gants
Masques	3 masques
Gel hydro alcoolique	15 cl de gel

En fonction des besoins exprimés, une projection sur l'ensemble des adhérents et de leurs salariés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour une durée de 2 mois donne les besoins suivants :

Protections	Quantités nécessaires à la protection des artisans et des salariés
Gants	3 833 676 paires de gants
Masques	3 833 676 masques
Gel hydro alcoolique	191 684 litres de gel

Base de 31 947 actifs.

« Afin de garantir la santé de nos salariés ainsi que celles de nos collaborateurs nous avons dû cesser l'activité. Les gestes barrières nous semble impossible à garantir sur les chantiers. En tant que chef d'entreprise j'ai préféré privilégier la santé de tous. L'état doit prendre en compte qu'arrêter une entreprise est loin d'être une partie de plaisir mais bon la santé doit être une priorité absolue. »

« Activité maintenue afin de finir les chantiers en cours. En réflexion sur mise en activité partielle à partir de la semaine prochaine : manque de matériaux, masques et gels hydro alcoolique. Mesures barrières compliquée à mettre en place. En attente de clarification de la part du gouvernement sur la durée du confinement et les moyens mis en place pour le btp, si les activités doivent être maintenue. Le manque de masque ouvre également le risque d'exposition aux poussières. »

« Activité réduite au stricte minimum. Demande client quasi nul. Fournisseurs fermés. Nous ne pourrons reprendre une activité à 50% qui si nos principaux fournisseurs redémarrent. Nous attendons le carnet des recommandations des bonnes pratiques avec impatience. »

« Aucune réponse a la création de notre compte pour une demande de chômage partiel. Nos salariés on joué le jeux prise de congé et nous jouons le jeu pour mars en laissant leur salaires normale. Nous hésitons a reprendre d'ici la semaine prochaine pour éviter un trop gros impact sur notre activité. Mais ne pouvons a se jour pas assurer la sécurité de nos salariés c'est sur!!! »

« Aujourd'hui par choix et impossibilité de travailler chez les client en ce protégeant (moi et eux) j'ai pris la décisions de ne plus travailler et j'aimerais être aidé financièrement pour avoir un petit revenu et enfin par la suite le matériel pour ce protéger et reprendre l'activité (non sans craintes) »

« Besoin de plus de clarté sur les dispositions à prendre et surtout avoir les produits nécessaires pour travailler avec mes équipes en sécurité pour eux et nos clients / fournisseurs. Concernant le chômage partiel , savoir quand est ce que le gouvernement a prévu le versement des remboursements aux entreprises. merci de votre accompagnement !! »

« Avoir des informations clair sur la situation. Savoir clairement ce que l'on peut, dois , et ne peux pas faire. Jusqu'ici tout et floue et contradictoire »

« Remettre nos équipes sur les chantiers en présence d'un risque bactériologique avec gants et masques est absolument insuffisant. Evoluer sur ce terrain nécessiterait un mode opératoire et des protocoles similaires aux entreprises travaillant sous risque amiante. - Suppression impôts et taxes pour 4 mois - Mars - Avril - Mai - Juin avec maintien de la prise en charge du chômage partiel sur cette durée. Nous serions ainsi en mesure d'améliorer notre santé financière et repartir correctement »

« Nous aimerions des instructions clair et réalisable pour l'entreprise. Nous aimerions des informations sur les aides pour les TNS (aide salaire) »



CAPEB AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

59 rue de Saint Cyr – CP 404 – 69338 LYON cedex 09

Tél. 04 72 85 06 66

Mail : capeb@capeb-auvergnerhonealpes.fr

www.capeb.fr/auvergne-rhone-alpes